

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 décembre 2022

**Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 25

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 20/12/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 20/12/2022 (accusé de réception du 20/12/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions sportives

Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la ville de Quimper a mis en place des dispositifs thématiques de soutien financier aux associations sportives pour des activités ou des projets. Les subventions proposées sont calculées après étude des dossiers déposés par les associations sportives et étayés par des justificatifs. L'enveloppe globale allouée s'élève à 37 075 € pour 2022 et 40 000 € pour 2023.

Monsieur Gilbert HASCOËT étant sorti de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (47 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à :

- 1- signer les avenants et convention à intervenir ;
- 2- accorder les subventions suivantes :

I - Subventions de fonctionnement aux associations sportives :

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 24 100 € :

- 6 000 € à l'association Handisport de Cornouaille Quimper pour le soutien à l'emploi dont les missions sont orientées vers le handicap et notamment les jeunes porteurs de handicap ;

Demandées 2021 = 6 000 € Versées 2021 = 6 000 €

Demandées 2022 = 6 000 €

- 2 000 € au CDOS pour un soutien au CRIB (Centre de Ressources et d'Informations des Bénévoles) qui aide les associations sportives quimpéroises dans leur gestion administrative (déclarations de salaires et charges sociales, formations...);

*Demandées 2021 = 2 000 € Versées 2021 = 2 000 €
Demandées 2022 = 2 000 €*

- 11 500 € à l'association Les Grimpeurs de l'Odét - Quimper, dans le cadre de son fonctionnement annuel et de la gestion technique de la salle d'escalade à la Halle des Sports de Penhars ;

*Demandées 2021 = 18 000 €. Versées 2021 = 11 500 € + 3 300 € (versés pour action complémentaire)
Demandées = 18 000 €*

- 2 600 € à l'Office du Mouvement Sportif de Quimper pour son fonctionnement dans le cadre de l'organisation des Trophées Sportifs du 25 novembre 2022 au chapeau Rouge ;

*Demandées 2021 = N.R. Versées 2021 = N.R.
Demandées = 2 593 € en plus des 9 000 € déjà versés*

- 2 000 € au Quimper Athlétisme pour participation à la prise en charge des déplacements nécessaires au maintien de leur activité, le temps des travaux de rénovation de la piste d'athlétisme de Penvillers.

Nouvelle action : prise en charge de 3 A/R par semaine de novembre 2022 à avril 2023

II - Subventions de formation :

Compte 414-6574-711

Une aide totale de 3 425 € sur le volet de soutien à la formation des encadrants bénévoles et salariés dans les clubs, pour la participation à des formations, fédérales ou d'État, répartie comme suit à partir des montants forfaitaires fixés :

- La Quimpéroise (800 € demandé)	405 €
- Tennis Club Quimpérois (150 € demandé)	115 €
- ASEA Basket (2 000 € demandé)	205 €
- UJAP Basket (4 700 € demandé)	2 240 €
- Quimper Orientation (1 500 € demandé)	230 €
- UJAP Badminton (970 € demandé)	230 €

III - Subventions pour manifestations :

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 9 550 € sur 2022 et 40 000 € sur 2023 :

- 1 000 € à l'association La KempeR'Ose pour la participation à l'organisation de la course pédestre et de la marche du 2 octobre 2022 ;

Demandées 2021 = N.C. Versées 2021 = 1 000 €.
Demandées = 1 000 €

- 750 € à l'association La Corrida de Quimper pour la participation à l'organisation de la course pédestre de Quimper qui se déroulera le 7 janvier 2023 à Quimper ;

Demandées 2021 = 1 800 €. Versées 2021 = 1 500 €.
Demandées = 1 800 €

- 4 000 € à l'association Triathlon Quimper pour les frais avancés pour l'organisation du KUNT du 31 octobre 2022, édition annulée sur directives préfectorales et municipales en raison de l'alerte météorologique de niveau orange « vent violent » qui interdit toute tenue de manifestation sportive en extérieur ;

Demandées 2021 = 3 700 €. Versées 2021 = 3 000 €.
Demandées = 3 700 €

- 2 500 € à l'association Vélo Sport Quimpérois pour la participation à l'organisation du Cyclo-Cross du Corniguel du 15 octobre 2022 ;

Demandées 2021 = 3 000 €. Versées 2021 = 2 500 €.
Demandées = 2 500 €

- 500 € à l'association Tournoi Interscolaire pour la participation à l'organisation du tournoi interscolaire de football en salle du 16 juin 2022 ;

Demandées 2021 = N.R. Versées 2021 = N.R.
Demandées = 2 000 €

- 500 € à l'association pour la Rénovation de la Chapelle de Menfouest pour la participation à l'organisation des Foulées de Menfouest du 4 septembre 2022 à Kerfeunteun ;

Demandées 2021 = N.R. Versées 2021 = N.R.
Demandées = 500 €

- 300 € à l'association Quimper Canne de Combat Bâton Savate pour la participation à l'organisation du Bazathaeg les 4 et 5 février 2023 à la Halle des Sports de Penhars ;

Demandées 2021 = N.R. Versées 2021 = N.R.
Demandées = 550 €

- 40 000 € au Comité d'organisation de l'Open Breizh Izel pour la participation à l'organisation de la 13ème édition de l'Open Quimper Bretagne Occidentale prévu au parc des expositions à Penvillers du 23 au 29 janvier 2023.

Demandées 2022 = 40 000 € Versées 2022 = 40 000 €.

Demandées = 40 000 €